

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),

**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),

**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Orientations budgétaires 2023.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi d'Orientation de Février 1992, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, doivent procéder avant l'examen du budget à un débat sur les Orientations Budgétaires.

Il propose ensuite d'examiner les Orientations Budgétaires 2023, telles que portées sur les documents ci-joints, qui appellent aux commentaires suivants :

**RESULTAT DE 2022** :

Le Compte Administratif de 2022 présente un résultat comptable de Fonctionnement de + 285.008,72 € qui, avec l'excédent de Fonctionnement reporté, se solde par un excédent global de Fonctionnement de 2.071.065,54 €.

**EN FONCTIONNEMENT****LES DEPENSES** :

Les variations prévisibles par rapport aux réalisations de 2022 portent sur :

- L'augmentation du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Encombrants de l'ordre de + 259.000,00 €,
- La participation au VALTOM qui augmente de + 146.000,00 €,
- Une revalorisation des frais de personnel d'environ + 306.000,00 € pour absorber le glissement vieillesse technicité des personnels, l'augmentation des cotisations, l'augmentation de la cotisation SOFCAP et les embauches,
- Le coût du carburant avec une hausse de + 252.000,00 €,
- Les dotations aux Amortissements qui augmentent de + 346.000,00 €,
- Les dépenses de Communication en hausse de + 35.000,00 €,
- La fabrication des composteurs avec une augmentation de + 21.000,00 €,
- La location maintenance bacs gris avec une diminution de - 195.000,00 € suite à la prise en charge en régie,
- Autres achats + 184.000,00 €.

**LES RECETTES** :

- Un report possible sur l'exercice 2023 de + 2.071.000,00 €,
- Remboursement SOFCAP en baisse de - 41.000,00 €
- Une baisse des recettes de matériaux de - 508.000,00 €,
- Baisse des Eco-organismes à hauteur de - 547.000,00 €,
- Baisse des Recettes de Fonctionnement du Service de l'ordre de - 116.000,00 €,
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de + 495.000,00 €.

**EN INVESTISSEMENT**

- Bacs de collecte, capteurs, colonnes : 1 156.985,65 €,
- Colonnes à verre : 30.000,00 €,

- Matériel et outillages : 30.000,00 €,
- Benne et châssis OM : 573.000,00 €,
- Camion grue 3T500 : 50.000,00 €,
- Porteur grue : 310.000,00 €,
- Packmat : 137.000,00 €,
- VL : 24.000,00 €,
- Pelle sur roues : 100.000,00 €,
- Bennes déchèteries : 62.400,00 €,
- Travaux vestiaires : 35.000,00 €,
- Gerbeur : 25.000,00 €,
- Opérations non affectées : 323.500,00 €,
- Déchèteries (contrôle accès, Ardes, travaux) : 195.000,00 €,
- Déchèterie de Paulhaguet : 820.000,00 €,
- Cohade : 657.000,00 €,
- Système géolocalisation bennes : 39.000,00 €.

Après discussion, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, adopte à l'unanimité les Orientations Budgétaires pour 2023.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Pierre RAVEL.



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROCC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

### Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),

**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),

**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Détermination des ratios d'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 08 Février 2023.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les nouvelles dispositions introduites par la Loi du 19 Février 2007 (article 35), et notamment l'Article 49 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Il précise que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux dit « ratio promu-promouvable », est fixé par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial et peut varier entre 0 et 100 %.

Afin de maintenir une hiérarchie dans l'effectif du personnel, il est proposé de fixer ce ratio à 100 %.

La capacité laissée au Président de proposer ou non un agent à l'avancement de grade devra toutefois s'appuyer sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Après en avoir débattu,

Après avoir pris en considération l'avis du Comité Social Territorial,

Le Président propose d'adopter les points suivants :

- le ratio d'avancement de grade, prévu par l'Article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique, est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade,
- le Président a tout pouvoir pour proposer un agent à l'avancement de grade. Il devra toutefois appuyer sa décision sur les points suivants :
  - la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
  - la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
  - la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise à inscrire les crédits suffisants au Budget et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.





## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 09/02/2023

Présents : 88

Votants : 94

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMBAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

### Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**BRIOUDE SUD-AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Créations d'emplois permanents – Tableau des effectifs – N°1/2023.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Collectivité comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, à l'unanimité des membres présents :

- décide la création de :

- 1 emploi d'Attaché à compter du 01/08/2023,
- 2 emplois de Rédacteur à compter du 01/08/2023,
- 1 emploi d'Agent de Maîtrise à compter du 01/08/2023,
- 3 emplois d'Adjoints Techniques Principaux 1<sup>ère</sup> Classe au 01/03/2023,
- 3 emplois d'Adjoints Techniques Principaux 1<sup>ère</sup> Classe au 01/07/2023,
- 2 emplois d'Adjoints Techniques à compter du 01/04/2023,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 01/09/2023,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif à compter du 01/03/2023.

- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

- décide d'adopter le tableau des effectifs figurant ci-dessous :

Emplois permanents fonctionnaires	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Attaché	1	0
Technicien	1	1
Agent de Maîtrise Principal	1	1
Agent de Maîtrise	1	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	1	1
Rédacteur	2	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	3	3
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	1	0
Adjoint Administratif	2	2
Adjoint Animation Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	1	1
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	70	70
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	24	24
Adjoint Technique	8	8
Emploi permanent contractuel*		
Mécanicien maintenance véhicules et bâtiments	1	1

- autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RICHY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TELHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROCC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTON Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.



**OBJET** : Plan de Formation du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE – ANNEE 2023.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la Loi n° 84-594 du 12 Juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale et complétant la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la Loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n° 2007-1845 du 26 Décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n° 2008-512 du 29 Mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 08 Février 2023.

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration d'un Plan de Formation par la Collectivité Territoriale constitue une obligation depuis la Loi du 26 Janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale et la Loi du 12 Juillet 1984 relative à la formation des Agents Territoriaux.

Il précise que la Loi du 19 Février 2007 vient réactiver cette obligation en apportant un éclairage nouveau sur le plan statutaire mais également au niveau de la formation des Agents.

La démarche formative s'inscrit désormais dans un cadre contractualisé où l'Agent et l'Autorité Territoriale fixent les règles liées à sa réalisation.

Il ajoute que ce document, élaboré par le Service Administratif au vu des exigences des différents postes de travail, a été soumis pour avis au Comité Social Territorial. Ce dernier a émis un avis unanimement favorable au Plan de Formation 2023.

Le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, approuve à l'unanimité, le Plan de Formation pour l'Année 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAUVE



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOthe), PIROUX Pascal (LAVAUDIIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROc), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

### Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Groupement de commandes porté par le VALTOM pour l'entretien et le curage des réseaux et équipements hydrauliques.

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle et d'optimisation des coûts, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de se regrouper pour une commande mutualisée de prestations de services concernant l'entretien et le curage des réseaux et des équipements d'assainissement des différentes installations présentes sur le territoire du VALTOM, à savoir les centres de transfert, les déchèteries ou toute autre installation appartenant aux différentes parties.

Les interventions ciblées concernent :

- Les débourbeurs déshuileurs,
- Le curage des bassins d'eaux pluviales,
- Le curage des réseaux,
- Le curage des aires de lavages.

Cette mutualisation sera effectuée dans le cadre d'une consultation passée en procédure formalisée (Appel d'Offres) sous la forme d'un groupement de commandes organisé conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et suivants du code de la commande publique, pour lequel le VALTOM sera le coordonnateur.

Le marché débutera en 2023, pour une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois 1 an.

Plus particulièrement, sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, cela concernerait :

- Nos 7 Déchèteries,
- Nos sites de LANGEAC, ISSOIRE et COHADE.

Son exécution et le paiement des prestations demandées seront assurés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour son territoire.

Les modalités détaillées sont arrêtées dans la convention de groupement disponible en annexe.

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président:

- à signer la convention de groupement de commandes relative à l'entretien et au curage des réseaux et équipements hydrauliques ;
- à passer commande et à signer tout acte nécessaire au règlement des prestations demandées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROCC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.



**OBJET** : Groupement de commandes porté par le VALTOM concernant les analyses réglementaires des rejets « effluents liquides ».

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle et d'optimisation des coûts, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de se regrouper pour une commande mutualisée de prestations de services concernant les analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » des différentes installations présentes sur le territoire du VALTOM, à savoir les centres de transfert, les déchèteries ou toute autre installation appartenant aux différentes parties.

Les analyses portent sur :

- Les eaux pluviales (eaux de ruissellement) ;
- Le milieu récepteur (eaux et sédiments).

Cette mutualisation sera effectuée dans le cadre d'une consultation passée en procédure formalisée (Appel d'Offres) sous la forme d'un groupement de commandes organisé conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et suivants du code de la commande publique, pour lequel le VALTOM sera le coordonnateur.

Le marché débutera en 2023, pour une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois 1 an.

Son exécution et le paiement des prestations demandées seront assurés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour son territoire.

Plus particulièrement, sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, cela concernerait nos sept déchèteries.

Les modalités détaillées sont arrêtées dans le projet de convention de groupement joint.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président :

- à signer la convention de groupement de commandes relative aux analyses réglementaires des rejets « effluents liquides »,
- à passer commande et à signer tout acte nécessaire au règlement des prestations demandées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 09/02/2023

Présents : 88

Votants : 94

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMAR Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROCC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAÏ Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Acte constatant la cessation de la Convention relative aux lampes usagées collectées par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – Version 2021.

Le Président informe le Comité Syndical que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et l'organisme OCAD3E avaient conclu une convention intitulée «Convention relative aux lampes usagées collectées par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – Version 2021 » (Délibération n° D21\_2\_7 du 19 Février 2021).

Le Président rappelle qu'il était prévu que cette convention soit conclue pour une durée de six années prenant fin le 31 décembre 2026, mais que, par exception, celle-ci prendrait fin et serait résiliée de plein droit avant son échéance normale, notamment en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'OCAD3E en cours à la date de signature de ladite convention.

OCAD3E a été nouvellement agréée en qualité d'organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques et doit répondre, à compter du 1er juillet 2022, aux exigences du cahier des charges des organismes coordonnateurs.

OCAD3E n'a donc plus de mission à l'égard des collectivités qui ont mis en place une collecte séparée des déchets issus des lampes.

Cette convention a donc pris fin le 30 juin 2022 à minuit, et est résiliée de plein droit à compter rétroactivement du 30 juin 2022 à minuit.

A l'unanimité de ses membres et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical, après délibération, autorise le Président à signer l'acte de cessation de la Convention relative aux lampes usagées collectées par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – Version 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 17 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIANC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROCC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.



**OBJET** : Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le traitement et le recyclage des lampes usagées relèvent du plus haut intérêt environnemental. Ces lampes, arrivées en fin de vie, nécessitent certaines précautions de manipulation pour pouvoir être traitées/recyclées conformément à la réglementation en vigueur.

L'un des moyens d'y parvenir est de développer en amont leur collecte séparée pour éviter que ces produits devenus déchets ne se retrouvent en mélange dans les ordures ménagères.

A cette fin et agissant en complémentarité avec les distributeurs qui ont l'obligation de reprendre gratuitement les lampes usagées cédées par les consommateurs, la Collectivité a mis en place un dispositif de collecte par apport volontaire permettant notamment aux habitants de déposer leurs lampes usagées dans des lieux préalablement définis et portés à leur connaissance.

Le Président informe le Comité Syndical qu'ECOSYSTEM a été agréée jusqu'au 31 décembre 2027 en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques relevant de la catégorie 3 mentionnée à l'article R.543-172 du code de l'environnement, c'est-à-dire des lampes.

Un nouveau contrat, qui succède à compter du 1er juillet 2022 au précédent contrat dénommé « Convention relative aux lampes usagées collectées par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – Version 2021 » doit donc être signé. Celui-ci a pour objet de régir les relations juridiques et techniques entre ECOSYSTEM et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, qui met en place un dispositif de collecte séparée des déchets issus de lampes.

ECOSYSTEM assurera :

- la mise à disposition gratuite des conteneurs, pour répondre aux besoins liés à la collecte séparée des déchets issus de lampes,
- l'enlèvement des conteneurs,
- la traçabilité et garantie de traitement/valorisation,
- la fourniture gratuite des outils et méthodes permettant au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE d'assurer la formation de ses agents ou prestataires impliqués dans la collecte séparée des lampes et une information de proximité destinée aux détenteurs de son territoire. ECOSYSTEM proposera également, à l'attention des citoyens/usagers, une solution de géolocalisation des points de collecte des lampes, avec des informations sur les heures d'ouverture et les centres de traitement où seront recyclés les lampes et tubes,
- la mise à disposition d'abris de stockage des conteneurs de collecte,
- la formation des agents de la Collectivité,
- la fourniture d'équipements de protection individuelle spécifiquement nécessaires à la collecte séparée des déchets issus de lampes, sur demande de la Collectivité.

Les engagements de la Collectivité vis-à-vis d'ECOSYSTEM seront les suivants :

- lister les points d'enlèvement présents sur son territoire, sur lesquels seront enlevés les déchets issus des lampes collectés séparément. L'intégralité des masses de déchets issus de lampes collectés, sauf s'ils sont issus d'un prélèvement en zone de réemploi, devront être mis à disposition d'ECOSYSTEM. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE devra rechercher toute solution de

FEVRIER 2023/N° 8

AR Prefecture

043-254300049-20230222-D23\_2\_8-DE  
Reçu le 22/02/2023

massification des flux ainsi collectés en vue d'en optimiser la reprise par ECOSYSTEM ou son logisticien réalisant les enlèvements,

- garantir les conditions de collecte et d'enlèvement des lampes et tubes,
- promouvoir auprès des habitants la collecte séparée des déchets issus de lampes et les informer de la possibilité de les déposer dans les points d'enlèvement prévus, en s'appuyant notamment sur le module de communication remis par ECOSYSTEM,
- fournir à ECOSYSTEM les données administratives qui concernent le périmètre de la Collectivité.

Ce contrat prend effet rétroactivement à compter du 1er juillet 2022 et prendra fin le 31 décembre 2027. Par exception, le présent contrat prendra fin de plein droit avant son échéance normale, en cas de retrait ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'ECOSYSTEM en cours à la date de signature du présent contrat, et ce à compter de la date de retrait ou de la date d'échéance de l'agrément.

Après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des lampes collectées dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL.



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloys (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMÉANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURT Y Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Signature d'un contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec COREPILE.

Le Président informe le Comité Syndical que COREPILE a été ré-agrée le 16 décembre 2021 pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés.

Ce ré-agrément de courte durée est principalement lié à la révision en cours de la « directive Batterie » l'échelle européenne qui devrait apporter des modifications et de nouvelles dispositions relatives aux obligations fixées dans le cahier des charges actuel de la filière.

Afin d'anticiper ces évolutions, COREPILE souhaite expérimenter la mise en place d'un soutien financier à la collecte aux collectivités locales sous convention avec COREPILE. L'intérêt de ce soutien est de valoriser les efforts consentis de mise en avant de la filière permettant de réaliser à minima, une collecte par an par point de collecte, mais également d'encourager les efforts d'optimisation des demandes de collectes permettant une optimisation logistique et un gain environnemental.

Le Président précise que la mise en place de ce soutien est conditionnée à la signature d'un avenant proposé par COREPILE, qui a pour objet de définir les conditions d'éligibilité et les modalités du versement du soutien financier au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par COREPILE.

Cet avenant prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée n'excédant pas le terme de la durée d'agrément actuel de COREPILE, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans l'intérêt général de la collectivité et à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer un contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec COREPILE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre BOVIE





**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 09/02/2023

Présents : 88

Votants : 94

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIÉU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Anaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROCC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Convention ECODDS : nouvelle filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ) – Flux outillages du peintre.

Le Président informe le Comité Syndical que, dans le cadre du lancement de plusieurs filières REP par les pouvoirs publics français, ECODDS a été sollicité par des adhérents metteurs sur le marché concernés par la filière Articles de Bricolage et de Jardinage.

Après analyse du cahier des charges, ECODDS a demandé un agrément pour la catégorie « Outillages du peintre », qui regroupe les accessoires nécessaires à l'application de la peinture.

Depuis le 23 mars 2022, ECODDS est agréée pour la partie « Outillages du peintre » incluse dans la filière Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ).

Dans le cadre de la loi AGECE, cette nouvelle filière qui concerne principalement les pinceaux, rouleaux, couteaux et bacs de peinture, va se déployer dans les points de collecte des distributeurs et dans les déchèteries.

Sa mise en place permettrait de compléter la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) déjà déployée sur les déchèteries.

Par cette convention, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pourra développer la collecte séparée des outillages du peintre en déchèterie et obtenir des soutiens.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Président à signer la convention pour la mise en place du flux « Outillages du peintre ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVIÈRE



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 09/02/2023

Présents : 88

Votants : 94

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :****BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Contrats ECOLOGIC : nouvelles filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) – Catégorie thermique et les Articles de Sport et Loisirs.

Le Président informe le Comité Syndical qu'ECOLOGIC a été agréée par l'Etat le 31 janvier 2022 pour la gestion des Articles de Sport et Loisirs et le 24 février 2022 pour la gestion des Articles de Bricolage et de Jardin – Catégorie thermique.

Ces nouvelles filières concernent :

- les équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air : cycles et engins de déplacement personnel non motorisés, produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air,

- les articles de bricolage et de jardin : machines et appareils motorisés thermiques.

Par ces contrats, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pourra développer la collecte séparée des Articles de Bricolage et de Jardin – Catégorie thermique et des Articles de Sport et Loisirs en déchèterie et obtenir des soutiens.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président à signer ces contrats pour la mise en place des flux Articles de Sport et Loisirs et Articles de Bricolage et de Jardin – Catégorie thermique ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre QUAYEL





## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 09/02/2023

Présents : 88

Votants : 94

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMAR Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Signature d'une convention d'enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) collectés par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec ECOSYSTEM.

Le Président expose que le Code de l'Environnement donne obligation aux producteurs de Petits Appareils Extincteurs (PAE) d'assurer ou de faire assurer le traitement des déchets issus de ces équipements dans des conditions respectueuses de l'environnement et permet à ces producteurs de remplir leurs obligations en adhérant à un éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics.

Le Président informe le Comité Syndical qu'ECOSYSTEM est un éco-organisme agréé pour la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) de la catégorie 2, à savoir les petits extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice (PAE).

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaite mettre en place un dispositif de collecte par apport volontaire permettant notamment aux habitants de déposer leurs PAE dans des lieux préalablement définis et portés à leur connaissance.

Le Président propose qu'une convention d'enlèvement de Petits Appareils Extincteurs (PAE) collectés par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soit signée avec ECOSYSTEM.

Celle-ci aura pour objet de définir les modalités et les conditions selon lesquelles les logisticiens d'ECOSYSTEM assureront l'enlèvement des PAE collectés séparément sur les points d'enlèvement du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE en vue de leur traitement. Cette convention s'appliquera aux appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres (appareils à poudre, mousse ou eau, fixes ou portatifs – hors aérosols et fumigènes d'extinction et appareils à CO2 ou aux halons).

Cette convention sera conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président à signer une convention d'enlèvement de Petits Appareils Extincteurs (PAE) collectés par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec ECOSYSTEM.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.





SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement  
au quotidien*

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIANC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTÉL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMÉANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Convention de partenariat entre le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et l'Association « Les Puces Solidaires de Bichon ».

Le Président expose que l'Association « Les Puces Solidaires de Bichon » a été créée à LANGEAC en Octobre 2019. Son rôle est d'organiser des ateliers, de participer à des marchés, de gérer un vide grenier permanent dans le but de financer des actions solidaires génératrices de lien social.

Le concept de l'Association « Les Puces Solidaires de Bichon » est « la solidarité durable de proximité » :

- solidarité par la redistribution de ses recettes sous forme d'actions sociales, de dons de lots aux autres associations, ou dons en nature aux personnes en grande difficulté à la demande d'associations caritatives ou sociales,

- durable par sa participation à la réduction du gaspillage (dimension environnementale), en donnant une seconde vie aux objets et en pratiquant des petits prix (dimension économique) et en effectuant des dons (dimension sociale),

- de proximité : les bénéficiaires des actions sont en priorité situés sur la commune de LANGEAC et la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER.

Le Président informe le Comité Syndical que l'Association « Les Puces Solidaires de Bichon » est un acteur de la gestion des déchets du territoire et que des partenariats doivent être noués avec les Collectivités ayant compétence en matière de collecte et de traitement. Il y a un intérêt économique pour le Syndicat de tisser un partenariat permettant le développement d'une économie circulaire et il serait nécessaire d'établir un cadre contractuel grâce auquel la collecte sera assurée avec une gestion transparente.

Le Président propose qu'une convention de partenariat soit conclue entre le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et l'Association « Les Puces Solidaires de Bichon », qui aura pour objet de définir les engagements réciproques et les dispositions obligatoires entre les deux parties.

Cette convention sera établie pour l'année 2023 et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction. Celle-ci pourra être résiliée (si besoin est) selon les conditions qu'elle renferme.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'Association « Les Puces Solidaires de Bichon ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
D. P. LAURENT





**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 17 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Étaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VÉNRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.



**OBJET** : Achat d'un terrain en vue de la création d'une déchèterie sur la Commune de PAULHAGUET.

Vu la délibération n° 25012023\_04 du 25 Janvier 2023 de la Commune de PAULHAGUET relative à la vente d'une parcelle communale pour la future déchèterie du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président informe l'Assemblée que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaite acquérir le lot A de la parcelle AN20 d'une superficie de 6711 m<sup>2</sup> pour y implanter sa future déchèterie. Il indique que la Commune de PAULHAGUET accepte de vendre ce terrain pour l'Euro symbolique.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président à signer tout acte nécessaire pour l'acquisition du terrain en vue de la construction de la déchèterie et à inscrire au budget tous les frais d'acte y afférents,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL





SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement  
au quotidien*

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 17 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 09/02/2023

Présents : 88

Votants : 94

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),

**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTYRAC),

**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Marché de travaux – Déchèterie de PAULHAGUET.

Le Président expose que le maillage du parc de déchèteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE doit être complété par la création d'une nouvelle déchèterie sur la Commune de PAULHAGUET, cette zone ne bénéficiant pas d'une bonne couverture.

Après consultation, le Bureau d'Etudes SAFEGE – ZAC du Cheix – 3 rue Enrico Fermi à ROMAGNAT a été choisi le 22 Février 2022 pour la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de cette nouvelle déchèterie.

Le Président expose que :

- vu le montant du marché estimatif du projet (820 000 € H.T.), il sera lancé une consultation sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée,
- la publication sera faite dans le Journal « La Montagne » Editions Puy-de-Dôme et Haute-Loire,
- la dépense sera inscrite au Budget d'Investissement du Syndicat.

Après avoir délibéré et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à faire toutes les démarches, signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure de passation du marché et signer le marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 17 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),  
**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),  
**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.



**OBJET : Distribution gratuite des composteurs individuels.**

Le Président informe le Comité Syndical qu'une régie de recettes pour la vente des composteurs individuels a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il rappelle que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a contractualisé avec le VALTOM un CODOEC (Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire) afin de pouvoir engager des moyens pour le développement de la prévention des déchets et de l'économie circulaire sur son territoire. Le VALTOM et ses collectivités adhérentes se sont fixés notamment comme objectif une réduction de 50 % des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles entre 2018 et 2026.

Le Président rappelle également que la Loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire (Loi AGECL) impose le tri à la source des biodéchets à tous au 1er janvier 2024.

Considérant les objectifs à atteindre à fin 2026,  
 Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de vente de composteurs individuels de jardin et de leurs accessoires,  
 Considérant la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes relative à la fourniture de composteurs individuels,

Il est proposé au Comité Syndical de fixer les tarifs suivants pour la mise à disposition de composteurs individuels et d'accessoires comme suit :

Type de matériel	Tarif (TTC)
Composteur en plastique, petit modèle (fourni avec 1 bio seau)	Mise à disposition sans facturation
Composteur en plastique, grand modèle (fourni avec 1 bio seau)	
Bio seau seul	

La mise à disposition de composteur sans facturation sera limitée à un composteur par foyer.

La remise du composteur sera assortie d'un temps d'échange afin d'assurer une bonne communication des consignes de compostage.

Cette mise à disposition sans facturation sera effective courant 2023.

Après délibération, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition sans facturation des composteurs individuels de jardin et accessoires à destination des usagers du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes relative à la fourniture de composteurs individuels pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
 Le Président  
 Pierre RAVEL

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 17 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 88  
Votants : 94

Convocations transmises le : 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Sainte Florine, en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Étaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Gyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Alois (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

**Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN),

**RIVES DU HAUT ALLIER** : BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC),

**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).**

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Ecologique pour la Croissance Verte (LTECV),

Vu l'Article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement, rendant obligatoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les EPCI en charge de la collecte des déchets,

Vu le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu la Délibération n° D22\_10\_11 du 07 octobre 2022 du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE approuvant la convention avec le VALTOM relative au Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODOEC) et autorisant le Président à élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le Président expose que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, par sa compétence collecte des déchets, a l'obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), conformément à l'Article L.541-15-1 du Code de l'Environnement.

Le Comité Syndical a approuvé son élaboration le 07 octobre 2022 (délibération n° D22\_10\_11).

Le Président informe le Comité Syndical que le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 prévoit la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, approuve à l'unanimité que la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) soit constituée de :

- Monsieur RAVEL Pierre, Président,
- Madame FROMAGE Catherine, Vice-Présidente en charge de l'Economie Circulaire et de la Prévention,
- Monsieur FOURET Raymond, Vice-Président en charge de l'Information et Communication,
- Monsieur BATISSE Serge, Directeur,
- L'équipe en charge de la Prévention et de la réduction des déchets au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président  
Pierre RAVEL.

